

**Décision du 2 septembre 2024
portant désignation en application
des articles L . 228-2 et L. 228-5 du code de la sécurité intérieure
(MICAS)**

La présidente du tribunal administratif de Melun

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 228-2 et L. 228-5,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont désignés pour statuer en application des articles L. 228-2 et L. 228-5 du code de la sécurité intérieure :

- Mme Stéphanie GHALEH-MARZBAN, première vice-présidente ;
- M. Stéphane DEWAILLY, vice-président ;
- Mme Nathalie MULLIE, vice-présidente ;
- M. Dominique LALANDE, vice-président ;
- Mme Irline BILLANDON, vice-présidente ;
- M. Michel AYMARD, vice-président ;
- Mme Sonia BONNEAU-MATHELOT, vice-présidente ;
- M. Timothée GALLAUD, vice-président ;
- M. Nicolas LE BROUSSOIS, vice-président ;
- M. Xavier POTTIER, vice-président ;
- M. Christophe FREYDEFONT, vice-président ;
- Mme Isabelle GOUGOT, vice-présidente ;
- M. Rémy COMBES, vice-président ;
- M. Pascal MEYRIGNAC, premier conseiller ;
- M. Sébastien DELMAS, premier conseiller ;
- M. Pascal ZANELLA, premier conseiller ;
- Mme Marion LEBOEUF, première conseillère ;
- Mme Chrystèle LETORT, première conseillère ;
- M. Rémi GRAND, premier conseiller ;
- M. Edouard ALLEGRE, premier conseiller ;
- M. Bastien DUHAMEL, premier conseiller ;
- M. Thomas BOURGAU, premier conseiller ;
- Mme Florence LUNEAU, première conseillère ;
- M. Guillaume PRADALIE, premier conseiller ;
- Mme Félicie BOUCHET, première conseillère ;
- M. Dominique BINET, premier conseiller ;
- Mme Aurélie JEAN, première conseillère ;
- Madame Sarah LECONTE, première conseillère ;
- Monsieur Florian GAUTHIER-AMEIL, premier conseiller ;
- Madame Sophie TIENNOT, première conseillère.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente du tribunal et des magistrats désignés ci-dessus, sont désignés pour statuer en application des articles L 228-2 et L. 228-5 du code de la sécurité intérieure :

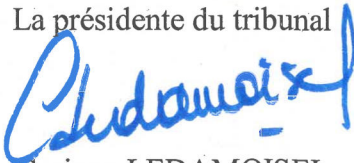
- Mme Manon VAN DAELE, conseillère ;
- Mme Talya BLANC, conseillère ;
- Mme Clémence DELEPLANCQUE, conseillère ;
- M. Caius REHMAN-FAWCETT, conseiller ;
- Mme Jade SENICHAULT de IZAGUIRRE conseillère ;
- Mme Clarisse MASSENGO, conseillère ;
- Mme Andreea AVIRVAREI, conseillère ;
- Mme Claire ISSARD, conseillère ;
- Mme Jeanne DARRACQ-GHITALLA-CIOCK, conseillère ;
- Mme Lina BOUSNANE, conseillère ;
- Mme Laetitia DUTOUR, conseillère ;
- M. Damien COMBIER, conseiller ;
- M. Camille FANJAUD, conseiller ;
- Mme Claire IFFLI, conseillère ;
- M. Clément DEMAS, conseiller ;
- Mme Marine ROBIN, conseillère ;
- Mme Diane SEIGNAT, conseillère ;
- Mme Agathe BOURREL JALON, conseillère ;
- Mme Lucie PRISSETTE, conseillère ;
- Mme Héloïse MATHON, conseillère ;
- M. Tom COLLEN-RENAUX, conseiller.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente décision sont abrogées.

Article 4 : La présente décision sera remise aux intéressés, à la greffière en chef et aux greffières et greffiers de chambre. Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Melun, le 2 septembre 2024

La présidente du tribunal



Corinne LEDAMOISEL